

**COMMUNE DE PLERGUER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 09 avril 2018**  
**Séance n° 2018 – 03**

Nbre de conseillers en exercice : 19    Présents : 16    Votants : 18

L'an deux mille dix-huit le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

**Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN**

**Mesdames Karine Norris-Ollivier, Janine Penguen, Angélique Restoux, Chantal Adam, Sylvie Troude, Monique Le Gall (arrivée à 20h42)**

**Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Pierre Bouaissier, Dieter Frieling, Michel Roger, Jean-Louis Bienfait, Laurent Buscaylet, Serge Auffret, Henri Ruellan, Daniel Brindejone,**

**Absents excusés : Madame Chantale Corbeau donne procuration à Madame Janine Penguen**

**Madame Odile Noël donne procuration à Monsieur le Maire**

**Absent : Stéphane Loyant**

**Présence de Monsieur Laisney Jean-François, comptable public**

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 04 avril 2018

**Ordre du Jour :**

- Approbation du compte rendu n°2018-02 du 12 mars 2018
- Compte administratif 2017 : Budgets Commune, Assainissement et Champ Lison - Vote
- Compte de gestion 2017 – Budgets Commune, Assainissement et Champ Lison - Approbation
- Affectation du résultat 2017 – Budget Commune - Approbation
- Budgets primitifs 2018 – Budgets Commune et Champ Lison - Vote
- Subvention 2018 – Association UNC – Attribution
- Saint-Malo Agglomération – Projet de Territoire - Information

Ouverture de la séance à 20h30

**Approbation du compte rendu n°2018-01 du 12 mars 2018**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Monsieur Henri Ruellan indique que pour la vente du bâtiment technique municipal, il n'y a pas de notaire, ni de géomètre de désigné.

Monsieur le Maire précise que l'approbation du compte rendu ne consiste pas à refaire le débat ou à ajouter des éléments, mais simplement de vérifier si le compte rendu proposé est conforme aux échanges qui sont réellement intervenus.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu n°2018-02 du 12 mars 2018 par un vote à main levée :

Présents : 15 – votants : 17 – abstention : 01 – contre : 0 – pour : 16

***Délibération n° 2018-03-001***

**Objet : Compte administratif 2017 – Budgets Commune, Assainissement et Champ Lison - Vote**

Avant de laisser Janine PENGUEN présenter plus en détail le compte administratif 2017, Monsieur le Maire souhaite exprimer quelques éléments de synthèse.

*« Tout d'abord, je vous avais indiqué en présentant le budget 2017, que celui-ci avait été élaboré en s'articulant sur 2 principes structurants :*

- ❖ responsabilité*
- ❖ anticipation*

*et ceci malgré un contexte difficile :*

- ❖ les baisses des dotations de l'Etat*
- ❖ la poursuite de la charge des TAP*
- ❖ la faiblesse des recettes fiscales*  
*(due notamment aux bases nettes, les plus faibles de l'agglomération, ainsi les recettes fiscales par habitant à Plerguer sont inférieurs de 16% par rapport à la moyenne du Département et de 24% par rapport à la moyenne nationale).*

*Malgré ce contexte difficile, on peut dire que les résultats 2017 sont plutôt satisfaisants, malgré des propos très alarmistes de la part d'un conseiller de la minorité.*

*Certes, tout n'est pas parfait et les marges de progrès sont quelques fois réduites, mais nous n'avons rien lâché, car c'est notre responsabilité que de proposer aux habitants de Plerguer le meilleur service public en rationalisant au mieux nos ressources.*

*Tout d'abord, nous avons poursuivi notre travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement :*

- par un suivi rigoureux tout au long de l'exercice budgétaire (je remercie au passage Janine et le service comptable qui, à ma demande, exercent ce suivi en permanence)*
- par une amélioration constante de nos méthodes de travail et de notre organisation.*
- par la prise en charge en régie d'un certain nombre de chantiers, grâce à nos équipements techniques et au professionnalisme de nos agents. (Le recrutement d'un agent qualifié dans les services techniques a traduit ce souci de performance et d'efficacité au bénéfice de nos concitoyens).*
- par une maîtrise de notre masse salariale, tout à fait comparable à la moyenne départementale ou régionale.*
- par les nombreuses collaborations que nous avons activées avec les services de SMA sur plusieurs dossiers (en économie, en urbanisme, en habitat, ...).*

*En investissement, nous avons indiqué que l'année 2017 ne serait pas une année de gros investissements, après les grands équipements livrés depuis le début de mandat, ceci pour préparer et « anticiper » le grand projet de l'école. Malgré tout, nous avons pu lancer les opérations de rénovation de la Maison des Galopins et de la Salle Bertrand Robidou, tout ceci sans recours à l'emprunt, pour préserver notre capacité d'emprunt à venir.*

*Nous avons aussi, et c'est également notre responsabilité, pris des initiatives qui n'avaient été intégrées lors de l'élaboration du budget 2017. Ainsi (comme on a su le faire en 2016 pour gérer l'accueil d'un médecin qui n'avait évidemment pas été programmé lors de l'élaboration du budget), nous avons lancé l'opération du Champ Lison pour enrichir l'offre de services à Plerguer et nous avons pu opportunément nous rendre maître de l'emprise foncière de l'ancien garage rue de Lette, parce qu'il y avait à nos yeux des enjeux très importants en terme de requalification urbaine du centre-bourg, qu'il ne fallait pas rater.*

*J'ajouterais en conclusion, (même si M. Laisney pourra apporter un éclairage plus pointu), quelques éléments financiers, quelques indicateurs pour traduire notre situation financière à l'issue de l'année 2017 :*

► *les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,2% (1 750 512 €) par rapport à 2016 (1 711 490 €), mais sont inférieures à celles de 2015, malgré la prise en charge du service animation en régie.*

► *l'excédent de fonctionnement, autrement dit la CAF, a augmenté de plus de 25%, et traduit ainsi un niveau jamais atteint depuis le début de notre mandat. Nous nous réjouissons l'année dernière déjà de la progression constatée ; nous avons poursuivi nos efforts, mais on sait qu'il ne faut pas se relâcher, car la CAF est tout de même un indicateur assez volatile et pourtant c'est ce qui nous permet de rembourser nos emprunts et d'assurer partiellement le financement de nos investissements*

► *la masse salariale, sur laquelle nous avons un œil constant, représente moins de 50% de la section de fonctionnement, ce qui reste cohérent par rapport à la moyenne des communes de notre importance.*

► *un dernier indicateur, c'est celui de notre capacité de désendettement qui grâce à notre CAF, est de 4,84 ce qui nous met en bonne situation avant d'aborder les charges financières des prochaines années générées par le projet de l'école.*

*Je vais en terminer là sur le compte administratif 2017. En synthèse, nous pouvons indiquer que nous avons atteint nos objectifs et que nous avons maîtrisé notre budget, tel que nous l'avons voté, dans un esprit de responsabilité et surtout d'anticipation ».*

Madame Janine PENGUEN, adjoint aux finances a présenté les comptes administratifs 2017 des budgets Commune, Assainissement et Champ Lison.

Monsieur Henri Ruellan sollicite des explications sur différents articles en fonctionnement et en investissement (fournitures petits équipements, fournitures de voirie, autres biens immobiliers, honoraires, autres services extérieurs...).

S'agissant précisément des articles 74718 et 7488 il est indiqué que cela concerne respectivement la part de l'Etat au titre des emplois aidés et la participation de l'Etat au titre des TAP.

En investissement, il est répondu à Monsieur Henri Ruellan que la facture du tracto-pelle a été payée sur 2018, car envoyée après la clôture de l'exercice 2017.

Concernant le budget assainissement, à une question posée par Monsieur Henri Ruellan sur les redevances 2017, Monsieur le Maire indique qu'effectivement les taxes de raccordement n'ont pas été toutes encaissées sur le budget 2017, c'est un point qui reste à trancher et qui fait partie du dossier financier global lié au transfert de compétences assainissement (emprunts, programme des travaux d'investissement...) et qui est en cours de négociation.

Après présentation des comptes administratifs 2017 des budgets Commune, Assainissement et Champ Lison.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle pendant le vote des comptes administratifs, Monsieur Daniel Brindejenc (le doyen de la séance) a été nommé président de séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

- Approuve le compte administratif 2017 **Budget Commune**

Présents : 15 - votants : 16 – abstention : 2 – contre : 0 – pour : 14

*Section Fonctionnement* : Dépenses : 1 750 512.26 €                      Recettes : 2 114 648.16 €  
Excédent reporté : 0 €                      **Résultat de l'exercice 2017 : + 364 135.90 €**

*Section Investissement* : Dépenses : 737 636.37 €                      Recettes : 854 674.66 €  
Excédent reporté : 54 673.63 €                      **Résultat de l'exercice 2017 : + 171 711.92 €**

- Approuve le compte administratif 2017 **Budget Assainissement**  
Présents : 15 - votants : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

*Section fonctionnement* : Dépenses : 105 348.72 €                      Recettes : 201 374.67 €  
(Excédent reporté : + 50 518.26 €)                      **Résultat de l'exercice 2017 : + 96 025.95 €**

*Section investissement* : Dépenses : 73 834.95 €                      Recettes : 150 397.98 €  
(Excédent reporté : + 75 888.82 €)                      **Résultat de l'exercice 2017 : + 76 563.03 €**

- Approuve le compte administratif 2017 **Budget Champ Lison**  
Présents : 15 - votants : 16 – abstention : 01 – contre : 0 – pour : 15

*Section fonctionnement* : Dépenses : 19 758.06 €                      Recettes : 19 758.06 €  
**Résultat de l'exercice 2017 : + 0 €**

*Section investissement* : Dépenses : 19 758.06 €                      Recettes : 55 271.94 €  
**Résultat de l'exercice 2017 : + 35 513.88 €**

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

#### ***Délibération n° 2018-03-002***

**Objet : Compte de Gestion 2017– Budgets Commune, Assainissement et Champ Lison -  
Approbation**

Le Conseil Municipal , après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 de la Commune, de l'Assainissement et du lotissement le Champ Lison

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 pour la Commune, l'Assainissement et le Champ Lison par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Laisney, trésorier, de présenter au conseil municipal son analyse des comptes 2017 de la commune sur la base des principaux indicateurs de la CAF. La situation est jugée globalement positive.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, par un vote à main levée :

- Votants : 18 - abstention : 0 - contre : 0 - pour : unanimité
- Approuve le compte de gestion 2017 des budgets Commune, Assainissement et Champ Lison
  - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

**Délibération n° 2018-03-003**

**Objet : Affectation du résultat 2017 – Budget Commune - Approbation**

Après avoir examiné le compte administratif 2017 des Budgets Commune et Assainissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Monsieur Henri Ruellan demande si on est sûr du montant des recettes 2018 pour affecter la totalité de l'excédent 2017 en investissement (par exemple la vente des terrains du Champ Lison). Il ajoute regretter que l'opposition ne soit pas associée à la préparation du budget et soit écartée des décisions budgétaires.

Monsieur le Maire répond en effet qu'il aurait souhaité développer davantage le débat avec les groupes de la minorité, il a essayé de la faire pendant 2 ans et a dû malheureusement revoir son mode de communication, d'où son intervention au conseil municipal en septembre 2016. Monsieur le Maire ajoute qu'il fait passer l'intérêt de la commune avant tout.

S'agissant des recettes, le principe est justement de ne pas les surestimer, et bien au contraire de les baser sur les scénarios les moins favorables et les plus prudents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**, par un vote à main levée :

- Votants : 18 - abstention : 2 - contre : 0 - pour : 16
- Valide les affectations suivantes :
- Budget Commune** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 : + **364 135.90 €**
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : **364 135.90 €**
  - Report en fonctionnement R 002 : 0 €
  - Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 248 274.95 €

**Délibération n° 2018-03-004**

**Objet : Budgets primitifs 2018 – Budgets Commune et Champ Lison - Vote**

Comme il l'a fait pour le compte administratif 2017, avant de laisser Janine PENGUEN en présenter en détail les budgets, Monsieur le Maire souhaite expliciter le contexte dans lequel le budget 2018 a été élaboré et les objectifs qui ont été fixés.

*Tout d'abord quelques éléments de contexte (national et local)*

➤ *la loi de finances 2018 a basé ses prévisions sur une augmentation de croissance à 1,7% et sur une inflation à 1,1% ;*

➤ *les taux d'intérêt sont encore toujours très bas (ceci est à prendre en compte au moment où nous allons devoir négocier des emprunts)*

➤ *les dotations de l'Etat sont maintenues (contrairement aux années précédentes), la DSR bénéficiant même d'un petit coup de pouce.*

➤ *en matière fiscale :*

☞ *les valeurs locatives vont être réévaluées de 1,2 %*

☞ *2018 va être la 1<sup>ère</sup> année d'entrée en vigueur du nouveau dégrèvement de la Taxe d'Habitation au titre de la résidence principale ; ce sera sans incidence*

*pour la commune puisque l'Etat prend ce dégrèvement à sa charge. (Je vous rappelle que lors du dernier conseil municipal nous avons décidé de maintenir le taux des taxes sans augmentation).*

*S'agissant du contexte local, et sans vouloir être exhaustif, je voudrais souligner quelques éléments :*

- l'entrée en vigueur du Point Accueil Emploi (au 01.01.2018) ;*
- la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Trésorerie ;*
- le transfert de compétence Eau et Assainissement à St Malo Agglomération, avec des enjeux financiers non négligeables qui sont encore en cours de négociation ;*
- le lancement du projet de restructuration et d'extension de l'Ecole des Badioues et du restaurant scolaire qui va entrer dans sa phase opérationnelle ;*

*Pour élaborer ce budget 2018, nous avons été fidèles à nos principes de gouvernance : respect des engagements, responsabilité et rigueur.*

*Jusqu'à présent, après 4 ans de mandature, nous avons réalisé une très grande partie de nos engagements de campagne, grâce à un travail de tous les jours.*

*Nous arrivons cette année au lancement opérationnel du grand projet de restructuration de l'école publique.*

*Ce projet va, à titre principal, impacter notre gestion financière (en fonctionnement et surtout en investissement), et ceci pour plusieurs années, à commencer par cet exercice budgétaire 2018.*

*En fonctionnement, comme je l'ai déjà dit, il va falloir continuer nos efforts de maîtrise de dépenses.*

*Ce sera le cas pour les 2 gros postes de dépenses (les charges à caractère général et les charges de personnel).*

*Nous allons en effet poursuivre sur plusieurs thématiques :*

- trouver de nouvelles pistes d'économie dans nos méthodes de travail et notre organisation (la nomination d'un responsable des services techniques va dans ce sens)*
- continuer à travailler avec Saint Malo Agglomération (le premier chantier de mutualisation sera celui des moyens informatiques ; il y a là clairement des économies à attendre pour les communes)*
- poursuivre les travaux en régie ; ce qui nous permet de réaliser beaucoup de travaux qu'on ne réaliserait pas par des entreprises (d'autant que le coût de ces travaux sont réaffectés en section d'investissement).*

*En investissement, hormis évidemment le projet de l'école (je n'y reviens pas), nous allons finaliser les 2 chantiers de bâtiment (Salle Bertrand Robidou, que nous appellerons Maison de la Citoyenneté Bertrand Robidou et la Maison des Galopins).*

*A cela, viennent s'ajouter quelques petites opérations, soit de maintenance de bâtiment, soit d'aménagement divers, soit d'extension d'éclairage public.*

*Je précise enfin que nous mobiliserons une première tranche d'emprunt pour faire face aux dépenses de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'Ecole.*

*Voilà rapidement brossés les objectifs de notre budget 2018.*

*Il se veut, encore une fois ambitieux mais responsable.*

*L'objectif étant de donner à nos concitoyens le meilleur cadre de vie et les conditions optimales d'un vivre ensemble de qualité ».*

Madame Janine Penguen présente ensuite le détail du projet de budget.

Après présentation du Budget Primitif 2018 des budgets Commune et Champ Lison, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les budgets 2018.

## FONCTIONNEMENT

Monsieur Henri Ruellan estime que la prévision de 12 000 € pour les combustibles est trop faible ; il demande également ce qu'il en est pour les vêtements de travail.

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé de changer le système pour les vêtements de travail ; désormais c'est la commune qui achète une dotation, charge aux agents d'entretenir leurs tenues. C'est un souhait des agents qui permet de les doter de vêtements de meilleure qualité et beaucoup plus esthétiques. Par ailleurs, un calcul de rentabilité a été fait attestant de la pertinence de ce choix.

Madame Chantal Adam souhaite avoir des éclaircissements sur l'entretien des espaces verts par un CAT.

Monsieur le Maire explique que c'est un choix d'efficacité financière ; plutôt que de recruter un agent permanent supplémentaire et donc d'étalonner l'effectif sur une crête du plan de charge constaté sur 6 mois, il a été jugé plus pertinent de recourir à un prestataire sur les tâches d'entretien récurrentes, laissant les agents municipaux aux tâches spécifiques nécessitant réactivité et spécificité.

Monsieur Serge Auffret regrette de découvrir cette information lors du vote du budget et reproche au maire sa façon de gouverner. Il estime être mis devant le fait accompli ; ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'une simple décision managériale et organisationnelle.

Monsieur Henri Ruellan souhaite avoir des informations sur la ligne « fournitures de voirie », il indique qu'il y a trop de matériels neufs ; il regrette aussi que les élus de l'opposition ne soient pas informés, comme par exemple, pour le balayage mécanique.

Monsieur Serge Auffret ajoute qu'il n'est pas satisfait de cette démocratie participative.

Monsieur le Maire rappelle son intervention de septembre 2016 que les élus de la minorité semblent avoir oubliée. Par ailleurs, s'agissant du matériel, il n'y a pas eu d'évolution du parc, simplement des remplacements, et il est normal que les agents municipaux puissent disposer des meilleures conditions de travail.

A Monsieur Henri Ruellan qui souhaite avoir des détails sur les honoraires / frais d'acte et contentieux, Monsieur le Maire et Madame Janine Penguen indiquent qu'il s'agit tout à la fois de frais d'agence, d'honoraires de notaires et d'honoraires pour procédures contentieuses.

S'agissant de l'emploi d'avenir, il est précisé que celui-ci arrivera à échéance en octobre 2018.

Monsieur le Maire précise que la problématique du transfert des Eaux Pluviales n'est pas arrêtée, qu'elle fait partie du dossier global de l'assainissement et que les montants définitifs n'ont pas pu être pris en compte dans le budget.

A Monsieur Henri Ruellan qui pose la question des charges financières, Madame Janine Penguen indique que la charge financière liée à l'emprunt 2018 a bien été intégrée.

## INVESTISSEMENT

Monsieur Henri Ruellan indique que, selon la Chambre Régionale des Comptes, les restes à réaliser (RAR) ne doivent pas figurer si aucune dépense n'a été constatée sur l'exercice précédent. Monsieur Laisney précise que ceux-ci peuvent être inscrits dès lors qu'il y a un engagement à payer.

Monsieur le Maire ajoute que l'insistance de Monsieur Henri Ruellan sur les aspects de technique comptable et financière a pour effet de mettre en cause le professionnalisme des agents municipaux concernés.

A Monsieur Henri Ruellan qui s'étonne de ne pas voir d'inscription budgétaire sur l'opération de la rue le Lette, Monsieur le Maire précise que celle-ci est portée financièrement par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et que la commune dispose de 7 ans pour la mener à bien ; il ajoute qu'actuellement les

baillleurs sociaux sont saisis pour produire des études de faisabilité et que la démolition du garage pourrait intervenir en 2018.

Monsieur Henri Ruellan estime qu'il y a peu de budget affecté à la voirie et en conclut que ce n'est pas une priorité.

A Monsieur Serge Auffret qui demande ce que recouvre l'enveloppe allouée à la rénovation des ateliers municipaux, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une provision, car il faudra accueillir les matériels du comité des fêtes et que cela générera sans doute quelques travaux d'adaptation.

Monsieur Henri Ruellan constate également qu'il y a peu de chose sur les bâtiments communaux (vitreaux église, bâtiment de la poste...).

Monsieur le maire précise qu'il faut faire des priorités et que tout ne peut pas se réaliser en même temps. Depuis le début du mandat de gros investissements ont été faits et des travaux d'amélioration ont été apportés (par exemple à la bibliothèque ou à la salle Chateaubriand). Par ailleurs, d'autres travaux sont programmés (Maison des Galopins, Salle Bertrand Robidou).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée**

- Vote le Budget Primitif 2018 « **Commune** »  
Votants : 18 - abstention : 2 - contre : 1 - pour : 15

Au niveau des chapitres en fonctionnement pour un total de : 2 139 401.95 €  
et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 1 538 491.72 €

- Vote le Budget Primitif 2018 « **Champ Lison** »  
Votants : 18 - abstention : 1 - contre : 0 - pour : 17

En fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 119 758.06 €  
et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total : 55 271.94 €

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

#### ***Délibération n° 2018-03-005***

<b>Objet : Subvention 2018 – Association UNC- Attribution</b>
---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018, il avait été décidé de reporter l'attribution de la subvention à l'association UNC, compte tenu de l'incertitude juridique de la section des Anciens Combattants. Aujourd'hui les choses sont régularisées et la section de Plerguer est à nouveau affiliée à l'UNC.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 850 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :**

**Votants : 17                    abstention : 0                    contre : 0                    pour : unanimité**

- décide d'attribuer une subvention de 850 € à l'association UNC
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.



**Objet : Saint-Malo Agglomération – Projet de Territoire - Information**

Saint-Malo Agglomération a décidé d'élaborer un Projet de Territoire pour l'agglomération. L'objectif est de disposer d'un document de référence à l'horizon 2030 définissant le développement de l'agglomération de façon homogène (urbanisme, économie, équipements...).

Un consultant a été missionné et après un 1<sup>er</sup> diagnostic, il est proposé d'associer le territoire à la réflexion avec 2 temps forts :

- un forum le 24 avril 2018 avec la participation de tous les conseillers communautaires et communaux ;
- des ateliers territoriaux en mai.

Signatures :

<b>Membres présents</b>	<b>Signatures</b>
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
PENGUEN Janine	
BUSCAYLET Laurent	
FRIELING Dieter	
BIENFAIT Jean-Louis	
LE GALL Monique	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
RUELLAN Henri	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	
AUFFRET Serge	